L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 9 JUIN

## FEUILLETON.

# MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

ÉPILOGUE.

MADEMOISELLE DE FOUGUERAY.

I.

ALGÉSIRAS.

A l'extrémité sud-ouest de l'Europe, au plein sud de la péninsule espagnole, à l'entrée de ce canal étroit creusé entre les deux vieux continents par quelque bouleversement gigantesque, par quelque cataclysme effroyable, et qui du lac méditerranéen a fait une mer tributaire du vaste Océan, se creuse dans les terres, en découpures capricieuses, une énorme baie, profonde et sûre, fréquentée dès l'enfance de la navigation par les nombreux navires de toutes les nations maritimes.

Cette baie est celle d'Algésiras, dont les deux bras, s'élançant à droite et à gauche dans les eaux bleuâtres qui les baignent, semblent s'efforcer de tendre à l'Afrique une main amie, que celle-ci refuse de prendre en s'éloignant.

Par un phénomène bizarre, et qui prouve jusqu'à l'évidence que jadis les deux continents ont été violemment désunis, tout ce qui est saillie dans l'un est creux dans l'autre.

De Ceuta au cap Spartel, du cap Trafalgar à la pointe d'Europe, on dirait une vaste langue de terre découpée par le milieu à l'aide d'un seul coup d'un emporte pièce: ici un promontoire, en face une baie; à droite et à gauche, les deux versants opposés d'une même montagne tranchée par son centre en deux parties égales.

De sorte que si, par un effort titanesque, un rapprochement subit avait lieu, creux et saillies rentreraient les uns dans les autres pour se former qu'un même tout, exactement comme la chine se pratique dans ces jeux de casse-tête chinois qui font la joie et le désespoir de l'enfance.

Néanmoins, ainsi que nous l'avons fait observer, l'Afrique semble se renfermer dans son impassibilité orientale et se reculer devant les démonstrations amicales que lui font les deux bras étendus de sa vieille sœur l'Europe.

Ces deux bras, ces deux points extrêmes, sont Gibraltar et Tarifa.

Gibraltar, avec sa montagne aride descendant à pic dans la mer, comme s'enfonce en face d'elle la montagne des Singes, qui lui sert de pendant sur la terre africaine, Gibraltar, avec ses maisons anglaises, ses jardins impossibles, sa fumée de charbon de terre, ses sentinelles aux habits rouges, abritées des ardeurs du ciel sous de petits toits en paille, Gibraltar, avec ses canons qui percent le roc et montrent leurs gueules menaçantes comme des milliers de têtes d'épingles enfoncées dans une grosse pelote de soie brune.

Tarifa, avec ses maisons mauresques, ses habitudes arabes, ses femmes enveloppées dans leur "haich" savamment drapé, qui leur couvre la figure et ne laisse passer que l'éclair d'un grand œil noir frangé de cils d'ébène; Tarifa, enfin, avec ses balcons espagnols aux verts feuillages, et ses rues désertes à l'heure du soleil.

Au centre du golfe, assises sur la terre du Cid, on voit, à droite, San-Roque, à gauche, Algésiras, toutes deux véritables villes espagnoles, toutes deux filles non dégénérées de la poétique Andalousie.

Puis, pour horizon, les montagnes qui entourent Grenade.

Sur la tête, un soleil sans nuage.

Sous les pieds, une mer calme et azurée.

Gibraltar est un des diamants maritimes de l'Europe, et, suivant leur habitude, les Anglais l'ont fait monter pour le passer à leur doigt.

Ils ont dédaigné les autres points du golfe dont la position topographique, pour être tout aussi pittoresque, est bien moins défendue par la nature.

Mais ces considérations, dont le développement nous entraînerait trop loin, ne sont pas du ressort du roman.

Contentons-nous de dire au lecteur que, sans plus ample peinture, nous le conduisons dans la baie que nous venons de nommer.

Treize mois se sont écoulés depuis le moment où nous avons interrompu notre récit.

C'est au mois de janvier 1794 que nous allons le reprendre.

*

Il est dix heures du matin; l'air est tiède et le soleil rayonnant.

Une forte brise de l'est souffle dans le détroit et augmente la force du courant qui porte la Méditerranée vers l'Océan.

Un navire vient de doubler le rocher de Gibraltar et se dirige vers le centre du golfe.

Ce navire est le lougre *le Jean-Louis*.

A l'avant, le vieux Bervic est appuyé sur les bastingages et contemple avec indifférence le riche paysage qui se déroule sous ses regards blasés.

Un groupe de cinq personnes est à l'arrière.

C'est d'abord Marcof, puis Keinec, Jahoua et Piétro.

Ils entourent un siége sur lequel est assise une femme aux traits amaigris, aux longs cheveux blonds, à l'expression mélancolique.

Cette femme peut avoir quarante ans.

Toute sa personne est empreinte d'un cachet indéfinissable de distinction et de noblesse.

Sa bouche souriante, son front pur, ses yeux aux doux rayonnements, aux regards bienveillants, indiquent l'ineffable bonté de l'ange qui a souffert et qui pardonne à ses bourreaux.

Elle écoute avec une anxiété visible les paroles de Marcof, qui semble terminer un long récit.

— Après? demanda-t-elle en voyant le marin s'interrompre.

— Après?

— Oui.

— Piétro vous donnera plus de détails, mademoiselle. Qu'il complète mes révélations.

L'inconnue se tourna alors vers l'Italien.

— Vous avez entendu, mon ami.

— Voulez-vous avoir la bonté de parler à votre tour.

"Surtout n'omettez rien; racontez les plus légers détails.

"Vous devez penser à quel point ce récit m'intéresse.

"Ne vous inquiétez pas de mes larmes, si elles coulent encore.

"Il faut bien que je sache tout.

Piétro interrogea Marcof du regard.

— Parle! répondit le marin.

L'Italien s'inclina respectueusement devant son interlocutrice et commença:

— Ce que je vais vous dire, mademoiselle, je l'ai déjà raconté à Marcof, et je le tiens de la bouche même de Cavaccioli, l'ami de Diégo.

"Voici ce qui s'est passé après que Marcof vous eut arrachée à une mort certaine.

"Diégo et Raphaël avaient emporté la cassette contenant les papiers de vos deux frères.

"Il paraît que dans ces papiers ils découvrirent un secret de famille.

— Secret que je puis vous révéler maintenant, interrompit l'inconnue, car ce secret n'en est plus un.

"Il faut que vous sachiez, messieurs, qu'en 1768 mon père fut exilé de France par ordre du roi Louis XV.

"Il avait eu le malheur de déplaire à madame Dubarry, et de s'être déclaré le partisan zélé de M. de Choiseul et des parlements.

"Libre de choisir le lieu de son exil, il adopta l'Italie, et vint avec sa famille s'installer à Rome.

"Nous étions trois enfants.

"L'aîné, mon frère, qui devait un jour hériter du nom et des armes de la famille, était alors le vicomte de Fougueray.

"Le second se nommait le chevalier de Tessy; et moi enfin, Marie-Augustine de Fougueray.

"Les premières années de notre séjour dans la capitale du monde chrétien se passèrent calmes et heureuses.

"Mon père avait fait réaliser une grande partie de sa fortune.

"Il ne possédait plus en France qu'une petite terre située dans la basse Normandie.

"Nous vivions grandement à Rome.

"Enfin le malheur s'abattit sur nous.

"Nous perdîmes notre père.

"Mon frère aîné sollicita du roi notre rentrée en France et il l'obtint.

"Nous résolûmes de quitter l'Italie.

"Nous étions alors en 1774.

La pauvre femme s'arrêta comme dominée par l'émotion, puis elle reprit:

"Il y avait douze années que j'avais quitté la France.

"Notre nom n'était pas oublié; mais il ne devait pas être de même de nos personnes.

"Nous étions enfants lors du départ de notre père, et nous allions revenir personnages d'importance.

"Qui nous reconnaîtrait?

"Nous n'avions plus de proches parents.

"Qui nous attendrait, qui nous recevrait avec joie?

"Nous n'avions pas d'amis, nous étions bien seuls tous trois.

"Aussi n'étions-nous pas pressés de revoir la patrie.

"Mon frère aîné, le comte de Fougueray, nous proposa de visiter la patrie de l'Italie que nous ne connaissions pas encore.

"J'avais un vif désir de parcourir les Calabres.

"Nous partîmes.

— Hélas! qui nous ayant vus joyeux au départ aurait pu supposer les malheurs sans nombre qui furent les suites de ce voyage.

"Mes deux frères tués sous mes yeux!

"Et moi!... moi!...

"Oh! que serai-je devenue sans la miséricordieuse intervention de celui qui m'a délivrée au péril de ses jours!

"Marcof! comment vous exprimer jamais ce que je vous dois de reconnaissance?

— En aimant ceux pris desquels je vous conduis, répondit le marin, qui d'un geste désigna la terre.

— [illegible] donc si près du port?

— Nous voici Algésiras, et bientôt des bras amis vont serrer les vôtres. Il y a entre vous et eux la fraternité du malheur, car vous avez tous souffert les tortures imposées par les mêmes bourreaux.

— Mais comment se fait-il que ces hommes aient eu l'audace de commettre une telle infamie?

— Vous allez le savoir en écoutant Piétro. Continue, mon ami.

Piétro reprit:

— Les papiers que Diégo et Raphaël avaient emportés contenaient probablement la relation exacte de tout ce que vous venez de dire, mademoiselle.

— Sans doute. Le chevalier avait l'habitude de tenir par écrit un compte régulier des moindres actions de sa vie. Il [illegible] cela par journal. Hélas! je [illegible] que ce journal devenu [illegible]

"Ces deux hommes, sachant bien que personne en France ne vous connaissait, et croyant sans doute trouver dans le nom de Fougueray une source inépuisable de fortune, prirent la résolution de remplacer vos deux frères.

"Ils avaient en leur possession tous vos papiers de famille.

"D'ailleurs, étant [illegible] du [illegible] que les deux gentilshommes ni [illegible] ni [illegible], ils ne craignaient pas de rencontrer qui que ce soit qui les [illegible] d'imposture.

"Je dois vous dire maintenant que Diégo avait ramassé dans les boues de Naples une femme dont il avait fait sa maîtresse.

"Cette créature, belle comme une madone du Titien, avait seize ans à peine à l'époque dont vous parlez.

"Mais son artifice et sa perfidie avaient devancé l'âge pour en faire une courtisane éhontée et dangereuse.

"A elle revint le rôle de la jeune fille.

"Hermosa se fit appeler Marie-Augustine de Fougueray.

"Ce fut sous ces noms volés qu'ils s'embarquèrent à Messine.

"C'est là tout ce que Cavaccioli en avait su.

— Le reste est facile à comprendre, reprit Marcof. Une fois à Paris, les bandits dissipèrent promptement leur fortune. Ils se souvinrent alors de la beauté d'Hermosa. Le marquis de Loc-Ronan fut la première proie qui tomba dans leurs filets.

— Et ces monstres sont morts? demanda Marie-Augustine.

— Oui, mademoiselle. Le premier, Raphaël, fut empoisonné par ses deux complices. Hermosa, elle, tomba frappée par une balle qui m'était destinée, et Diégo fut tué par M. Boishardy, dont je vous ai souvent parlé.

— Justice du ciel! murmura mademoiselle de Fougueray, tes décrets sont inévitables!

Il y eut un moment de silence. Marie-Augustine semblait absorbée dans de sombres réflexions.

Enfin elle fit un effort pour s'arracher aux pensées qui assombrissaient son doux visage, et s'adressant encore à Marcof:

— Ainsi dans quelques heures, je vais connaître le marquis de Loc-Ronan? demanda-t-elle, tandis que son regard errait sur la côte voisine.

Le lougre doublait en ce moment le port militaire, et mettait le cap sur Algésiras.

(*A continuer.*)

## BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 8 juin 1871.

Le marché monétaire continue à être calme et facile; il y a d'assez fortes demandes d'escomptes, auxquelles peuvent répondre amplement les fonds disponibles. Nous continuons à coter, comme cours de la place, 8 pour cent les billets A1 avec bonnes sécurités collatérales.

L'or a ouvert à 112 1/8 et 112 3/8, contre 112 1/8 à New York, et a clos à 112 1/4 à 112 1/2 contre 112 3/8. Les ventes comprennent $2000 à 112 1/8, $4000 et $25,000 (ce dernier par le gouvernement) à 112 1/4; $7000 à 112 3/8 et $7,000 à 112 1/2. Dans l'argent, $500 en pièces américaines de 50 cents à 109 1/4. Un steamer était attendu aujourd'hui du Mexique avec $100,000 en espèces. Nous avons appris qu'il s'est fait d'avance des opérations à 3 1/4 à 3 3/4 pour cent de prime, en or, pour des piastres mexicaines.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi, 8 juin 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 650 balles, prises à une baisse d'environ 1/4 c de tous les grades au-dessous du middling. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

| | Listes en moyenne | Chiffres de l'Exchange |
|---|---|---|
| Inférieur | — à — | — |
| Low ordinary | 11¼ à 12¾ | — |
| Ordinary | 13¼ à 14¼ | 13¾ |
| Good ordinary | 15¾ à 16¼ | 16 |
| Low middling | 17 à 17¾ | 17½ |
| Middling | 18¼ à — | 18¼ |
| Strict Middling | 19 — à — | — |
| Good middling | nominal | nominal |

Il s'est fait quelques démarches pour du strict low middling et les qualités meilleures, lesquels ont été rares et tenus à des prix pleins—un refus de 17¾ c ayant été fait pour le premier durant la matinée, mais plus tard dans la journée, les dispositions de vendre ayant été manifestées, en outre la baisse de 1/16 à 1/8 d à Liverpool et l'entière baisse à New York de 1/8c—19¾ pour le middling Orleans contre 20 hier soir—ont matériellement affaibli le marché. Le bon style de low middling s'est vendu à 17 c pour une liste de quelqu'étendue et good ordinary s'est vendu en petits lots à un prix aussi bas que 15¼.

L'Exchange rapporte: "Marché calme, cotes nominales."

ÉTAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains le 1 sept. 1870, bal | | 20096 |
| Arriv. dep. le dern. état | 833 | |
| Arrivé précédemm | 1446335 | 1447168 |
| | | 1469862 |
| Expédié aujourd'hui | 2834 | |
| Expédié précédemment | 1390120 | |
| Brûlé | 609 | 1393629 |
| Stock en mains et à bord | | 76233 |

Recettes, proprement dites, depuis hier soir 337 balles, contre 1900 jeudi dernier et 1947 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 5927 balles, contre 7690 durant le même laps de temps la semaine dernière et 6891 l'an dernier et depuis le 31 août 1395067 balles contre 1108422 l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour Liverpool.

FRET—La demande de capacités pour les ports étrangers est bonne et les taux stables et fermes. Dans le cabotage le mouvement est limité. Coton pour Liverpool 5/8d, pour le Havre, sur voiliers, 7/8 c; pour Brême sur voiliers nominal, pour N.Y. et Philadelphie, sur vapeurs 7/8 c, tabac pr Liverpool et Brême, sur voiliers 30 à 32 s 6d pour Londres sur voiliers 35 s le bt.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 50 boucauts. Le marché est calme mais ferme; vente de 34 boucauts de fully fair à 11¾ cents la livre et nous cotons 9½ à 9¾ cts pour le commun, 10 c pour le low fair, 10¾ à 11c pour le good fair, 11¼ à 11¾ c pour le fully fair, 12 à 12¾ c pour le jaune clarifié et 13 13½ c pour blanc.

MELASSE—Reçu aujourd'hui 30 barils de melasse. Il s'est vendu 30 barils de recuite sur plantation à 45 c le gallon. La fermentée est cotée à 35 à 50 c la recuite des raffineries de la ville 35 à 65 c le gallon.

FARINE—Le marché est calme, bien qu'il y ait eu plus de mouvement aujourd'hui. La superfine est cotée à $5 75 à 5 90, la double extra $6 15 à $6 50, la triple extra $6 60 à 7 le baril. Vente de 2500 barils, dont 100 de superfine à $5 75, 50 do à $5 90, 50 de double extra à $6 50, 200 de triple extra à $6 60, 50 do à $6 75, 100 do à $7, 150 et 170 de bonne triple extra à $7 25, 50 do à $7 35, 100 do de choix à $7 50, 100 do à $7 62½, 500 et 500 de triple extra, à des conditions privées, 50 d'extra de choix à $8, 150 do à $8 50, 200 do à $8, 40 do à $9 25 le baril.

PORC—Les avis ne l'Ouest ont donné lieu à une demande pour la spéculation et les prix ont matériellement haussé. Hier soir les acheteurs se sont avancés et ont pris 150, 670 et 700 barils de mess overweight à $16 le baril. Aujourd'hui il s'en est vendu 321 barils de mess overweight de la manière suivante: 25, 96, 50 et 200 barils à $16 50 le baril. Le stock est actuellement tenu à $16 75 et le mess vend en détail $16 75 à $17 le baril.

BACON—Cet article est en demande meilleure et les prix en sont plus fermes. Hier sur vente de 25 et 25 barriques de clear ribbed sides ont changé de mains à 8¾ cts et 25 do à 9 c la livre. Aujourd'hui, vente de 3 barriques de cotés désossés à 9¾ cts.

—Les jambons curés au sucre sont en bonne demande, et 100 tierçons de la qualité ont changé de mains comme suit: 20, devant arriver, à 14 c, 30 tierçons, sur les lieux, à 14c, 10 et 25 do à 14¾ c. 10 do à 14¾ c la livre. Les épaules sont actuellement tenues à 7¾ à 7¾ c, les cotés clear ribbed 9¾ à 9¾ c la livre.

SAINDOUX—Une bonne demande de l'article et il s'en est vendu 1100 barillets dont 200 de raffiné à des conditions privées, 116, 376 et 469 do à 11¾ à 11¾ c le tierçon 10¾ à 10¾ c la livre.

CAFÉ—Le marché est calme. Stock 14535 sacs; les détenteurs en tenant 5500. Nous prime 15 à 15¾, bon 14¾ à 14¾ c, fair 13¾ à 14 c. la livre.

PROVISIONS NAVALES—Le stock de résine continue à être faible et les prix fermes à $3 le baril d'extra pale, $4 50 à 4 75 pour la pale, $3 50 pour le No 1 et $3 15 pour le No 2; le brai est coté à $2 50, 2 75 le baril goudron 12 c le gallon. Le stock d'esprit de térébenthine est faible et la demande peu active à 49 c le gallon.

WHISKEY—Il y a peine aucun mouvement en dehors du détail et du placement. Le rectifié est coté à 80 à 85c pour la basse preuve et la qualité de choix 90 à 95 c pour la qualité de chois. Bourbon $1 à 1 25 le gallon de patenté et $1 25 à $5 pour le pur.

COMESTIBLES—Les pommes de terre nouvelles se vendent aisément à $3 50 à $4 le baril, les oignons $3 50 à $3 75 et les choux $15 à 20.

TOILE D'EMBALLAGE—Le marché est inactif et les cotes entièrement nominales. Les commerçants demandent 21 cts la verge de toile de l'Inde en balles et en rouleaux 20 c. jute domestique 22 à 22½ c

POIS POUR VACHES—Les pois de la Caroline se vendent en détail à $1 50 le boisseau de yellow Clay de la Caroline et le mélange $1 25.

FARINE DE MAIS—Le stock de l'article est faible et la demande stable; la farine nouvelle [illegible] à prendre sur la levée et en magasin [illegible] le baril.

## Feutre d'Irlande à Toits.

Couronné aux Expositions [illegible] à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1866 et 27 mai 1872.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS.
(Non Inflammable)

# DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

## FESTIVAL

Du Grand [illegible] de l'Ordre des S. W. M. AUX FAIR GROUNDS.

LE DIMANCHE ET LE LUNDI, 11 ET 12 JUIN.

Programme du Premier Jour.

1—[illegible]—Prix, [illegible]

2—[illegible]—Prix, $10.

3—Course de chevaux, 1 mille, pour sous—Prix, [illegible]

4—Course de [illegible], pour tous—Prix, $10.

5—Course à pied, 200 yards, 100 yardes (pour les membres de l'Ordre).—Prix, badge de l'Ordre.

6—Course à pied, à reculons, 100 yardes, pour tous.

7—Exercices gymnastiques sur la plateforme.

Programme du Second Jour.

1—Washingtons contre Excelsiors.—Prix, $10.

2—Course de vélocipèdes, pour les enfants.—Prix, [illegible]

3—Course de pommes—Prix, un beau bonnet.

4—Course de [illegible] un quart de mille, au dernier arrivé le prix. Le temps ne devra pas excéder un quart d'heure.

5—Course à cloche-pied (pied gauche cloché).—Prix, $2 50.

6—[illegible] (les yeux bandés).—Prix, $1.

7—Bal d'enfants—pour la danse la plus élégante, un bel éventail.

Le corps de musiciens excelsiors, dans l'après-midi, les plus beaux morceaux de musique.

[illegible]

Les portes s'ouvriront à midi, le dimanche et le lundi. Entrée, 50 cents. Des coupons attachés aux billets de dames leur donnent une chance dans la grande loterie. Pour les enfants, gratis.

Les BOOTHS seront vendus, aux Fair Grounds, le dimanche, 11, pour le lendemain, par WM. [illegible] LACEY. 4 juin—1t

## Compagnie Teutonia d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Le Bureau est maintenant au No. 121 de la rue Gravier, près Camp.

Capital.........$1,000,000
Souscrit.........700,000

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Directeurs:

| | |
|---|---|
| A. Eimer Bader, | M. Frank, |
| W. B. Schmidt, | W. Davis, |
| Louis Schneider, | Th. Lilienthal, |
| J. M. Schwartz, | Frank Rodhe, |
| E. Richert, | Hermann Michs, |
| Ch. [illegible] | C. H. Miller, |
| Jacob Hassinger, | H. Pohlmann, |
| G. L. L. Hayer, | X. Weinzierl, |
| S. L. Nastie, | V. A. Baumgarden, |
| Louis Schwartz, | Joseph Keller, |
| B. Sieg, | Isaac Scherck, |
| H. R. Gogreve. | E. F. Del Bondio. |

4juin—1an

Avis aux Contribuables de la Ville.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.
HÔTEL DE VILLE.
Nlle-Orléans, 3 juin 1871.

LES Contribuables de la ville de la Nlle-Orléans sont, par les présentes, avertis que les comptes de taxes de 1869, rectifiés conformément à la décision de la Cour Suprême, sont maintenant prêts et seront livrés à ce bureau.

Ceux que cela concerne agiront dans leur intérêt en s'acquittant sans retard.

JOHN S. WALTON,
3juin—12f Administrateur des finances.

Banque Crescent City.

Nlle-Orléans, 7 juin 1871.

CONFORMÉMENT à l'article premier de l'amendement de la charte de cette Banque, avis est donné aux actionnaires de venir échanger, au local de la banque, leurs certificats d'actions actuels contre ceux de cent piastres, et, à partir de cette date, il ne sera fait de transferts qu'en certificats de la nouvelle dénomination.

CHS. FAURIE, Jr., Caissier.

AVIS.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1871.

COMME le capital de cette BANQUE a été réduit à un million de piastres et qu'il existe un excédant qui doit être distribué.

Il est résolu de rembourser aux actionnaires, au comptant, à partir de cette date, sur livraison des anciens certificats, cinq piastres par action de cent piastres du capital actuel.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 2 juin 1871.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des États-Unis—approuvé le 3 juin 1864," le public est avisé que l'autorisation pour la banque de la Nouvelle-Orléans [illegible]

N. AUGUSTIN, Caissier.

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur du Currency.

Washington, 27 mai 1871.

Attendu que, par des preuves satisfaisantes présentées au soussigné, il appert que "l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'État de la Louisiane, a été dûment organisée conformément aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée 'Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des États-Unis, et pourvoir à la circulation et au rachat de la dite monnaie,' approuvé le 3 juin 1864, et qu'elle a rempli toutes les conditions avant de commencer les opérations de banque, en vertu de dit acte.

Je, Hiland R. Hulburd, contrôleur du currency, certifie par les présentes, que l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'État de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit acte.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 27 mai 1871.

HILAND R. HULBURD,
Contrôleur du Currency.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 2 juin 1871.

Conformément à la susdite autorisation, la Banque de la Nouvelle-Orléans commencera les affaires le 1er juillet prochain, sous le nom de NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION.

3 juin—2m N. AUGUSTIN, Caissier.

## Avis.

LES Actionnaires de la Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu sont prévenus qu'un cinquième versement de cinq piastres par action sur toutes les actions ordinaires de la Compagnie a été appelé par les Directeurs et devra être fait le 3 juin prochain, aux Bureaux de la Compagnie, No 3½ de la rue Carondelet, au premier, bureau du fond.

ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.
Nlle Orléans, 23 mai 1871. 23 mai—13f

Bureau de l'Ammonia Propelling Company of America.

No 173, rue de la Commune.

AVIS.

LE montant du Fonds Capital de cette Compagnie offert au public ayant été souscrit en plein, les Livres de souscription sont actuellement clos.

Un livre a été ouvert pour l'enregistrement des transferts d'actions payées en plein, avant que l'on ne procède à l'émission des certificats d'actions. Ce livre restera ouvert au Bureau de la Compagnie jusqu'au 5 de juin inclusivement.

F. SABOURIN,
1er juin—8 Secrétaire.

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.

Nlle-Orléans, 30 mai 1871.

COMME il y a raison de croire que des personnes abattent des animaux dans les limites de la ville, contrairement à la loi, cette Compagnie offre à toute personne qui donnera des informations de nature à prouver cette violation à la loi, une moitié de l'amende qui pourra être payée par la ou les personnes ainsi en contravention. L'amende imposée par la loi est de $250 pour chaque offense. Par ordre du Président.

D. H. SCHUGGS,
30 mai—1m Secrétaire.

Bureau de la Compagnie Atlantique d'Assurance.

Au No 20 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 11 mai 1871.

UNE assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, le JEUDI, 22 juin prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour considérer certains amendements (proposés) à la Charte de la Compagnie. On peut voir des copies de ces amendements aux bureaux de la Compagnie.

H. P. JANVIER,
12 mai—au 22 juin Vice-Président.

Troisième District.

Avis aux Contribuables du 3me District.

LES TAXES d'État de 1870 et les LICENCES de 1871 doivent être payées avant le 1er du mois prochain (juin).

Toute personne qui n'aura pas payé à cette époque sera poursuivie avec toute la sévérité de la loi.

JOHN B. CLAY,
Collecteur, Troisième District,
10 mai—30f Rue Esplanade No 4.

Compagnie du Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans (N. O. Canal and Banking Co.)

Nlle Orléans, 22 mai 1871.

LE Conseil des Directeurs de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nlle-Orléans, ayant été autorisé par une majorité des porteurs d'actions ordinaires, sur réquisition d'un acte de la Législature [illegible] réduction du capital [illegible]

Par ordre du Conseil,
CH. JUMONVILLE,
24 mai—1m Caissier.

## AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUIN 1871.

[illegible]

F. Ouret,
[illegible] Broadway, New York.

## LOTERIE.

Compagnie de Loterie de la Louisiane.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE H.

Tirage le SAMEDI, 17 juin 1871, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

— PLAN —

20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement.

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

[illegible]

## PRÉPARATION D'AYER,

—QUI REND A LA CHEVELURE—

## SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.

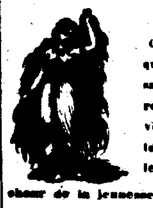

C'est une préparation qui est à la fois agréable, saine et efficace. Elle rend bientôt aux cheveux pâlis ou gris leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Elle les épaissit, les empêche de tomber et, quelquefois, prévient la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux lorsque les follicules sont détruites, ou lorsque les glandes sont atrophiées ou détruites, mais le reste peut être sauvé. Au lieu de la salir, la préparation connue sous le nom de "VIGOR" la tient propre et en conserve la force.

Le "Vigor" ne contient aucune de ces substances qui rendent dangereuses certaines préparations. Si on n'en veut que pour

La Coiffure,

on ne saurait rien trouver de mieux. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste blanche, et, cependant, il fait briller et embaume la chevelure.

Fabriqué par le

Dr J. C. AYER & Co.,
Chimistes,
Lowell, Mass.

Prix..................$1 00.

1er juin—12f

## ÉTAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-et-unième jour d'Avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, par devant moi, Robert Joseph [illegible]

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette Corporation sera THE NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (La Société de Construction de la Nouvelle-Orléans) [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME.

Le but dans lequel cette corporation est établie est d'acheter des terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

La dite Compagnie aura le pouvoir, à cet effet, d'acquérir des propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et dans l'État de la Louisiane [illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

Le capital de cette Corporation sera de cinq cent mille piastres divisées en actions de cinquante piastres [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

Le Président de cette Corporation est, par les présentes, constitué l'officier auquel devront être remis tous les documents légaux.

ARTICLE SIXIÈME.

Les affaires de cette Corporation seront confiées à un Bureau de sept directeurs [illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

Les personnes dont les noms suivent constitueront le premier Bureau des Directeurs [illegible] J. P. Grieving, A. A. Ker, C. Dillingham, S. F. Power, W. W. Wiggenten, E. A. Lorival et E. M. Birmingham.

ARTICLE HUITIÈME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

Association de l'Hôtel St-Louis.

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

Bureaux de la Succursale pr la Louisiane DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle sur la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

FACTORS & TRADERS,

[illegible]

VINGT-[illegible] ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.,

SAMEDI, 10 juin, à 10 heures.

MALLES DE VOYAGE, POUR DAMES ET MESSIEURS,

HABILLEMENTS FINS ET ORDINAIRES, LINGERIE DE MESSIEURS,

—Et à Midi—

200 CANISTRES, [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

JAMBONS! JAMBONS!

[illegible]

VERRERIE! VERRERIE!

[illegible]

## VENTES JUDICIAIRES.

Napoléon White vs. E. C. Guillott.

[illegible]

C. S. SAUVINET.

EMILE BERLI vs. ROBERT MURPHY. LE MÊME vs. LE MÊME.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

DAVID C. HOGAN vs. la succession d'OLIVIER DUBOIS & WILLIAM MISH.

[illegible]

C. S. SAUVINET,

JOHN GEDDES vs La Succession de S. M. FULTON, [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,

MICHEL REILLY vs. JAMES M. KANE, [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,

Wm. Crip vs. Madden & Mushaway.

[illegible]

C. S. SAUVINET,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs la Succession de la Dame MARIE FRANÇOISE ZULMÉ LANGUILLE, [illegible]

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET,

M. L. LE BLANC vs. LAWRENCE F. HILL, Tuteur, &c.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

A. CASTAING & B. BOUSSELOT, vs. EDGAR LACROIX.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,

—DE—

300 paires Bottes, Bottines et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, Encanteur—SAMEDI, 10 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, [illegible] et Vieille-Levée— [illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS.

Meubles en acajou, bois de rose et noyer, Piano Pleyel, Tapis, Miroirs, etc., à l'encan.

PAR LOUIS STERN & BROS.—Mayer Stern, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 10 du courant, à onze heures— [illegible]

Un beau piano Pleyel.

Conditions—Comptant. 6 juin—

PAR GEO. PALFREY.

Vente importante et sans réserve, à l'encan, de Scrip de la Compagnie d'Assurance Crescent, des années 1869 et 1861, et de Scrip de la Compagnie d'Assurance Home, de 1869 — Vendu pour un règlement.

[illegible]

PAR O. VALETON.

ORANGES! LIMONS!

Pour compte de qui il appartiendra.

[illegible]

O. VALETON,
ENCANTEUR,

No 14, rue Marché, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY—E. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, le SAMEDI, 10 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 86 et 87 de la rue du Camp—

[illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

[illegible]

PAR G. DE FERIET

PAR ORDRE

Mme Myra Clark Gaines.

Vente importante, à des conditions faciles, de cent soixante-quatorze terrains de choix, améliorés et non, faisant face aux rues Dumaine, St-Philippe, Ursulines, Washington, St-Jean, Bellechasse, Salcedo, Gayoso, St-Pierre, Orléans, Ste-Anne et autres rues, tous situés dans des parties centrales et accessibles par plusieurs lignes de chars de la ville.

[illegible]

Très agréable maison à deux corps de logis, dans la rue St-Ferdinand, entre les rues Rampart et Amour et Craps ou Bourgogne.

[illegible]

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit aussi aux États-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

[illegible]

PREMIER PRIX, [illegible]

PREMIER PRIX, [illegible]

MÉDAILLE EN OR, [illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

200 lots Marchandises de Toilette.

200 lots de Marchandises de Fantaisie et de Notions.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.— [illegible] Il sera vendu VENDREDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, [illegible] rue de Chartres— [illegible]

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

VENTE SANS LIMITE.

4 terrains face à la rue St-Pierre;

4 terrains face à la rue Rochebiave;

2 terrains coin White et Laharpe, face au dépôt du chemin de fer de la rue d'Orléans.

[illegible]

Propriété améliorée No. 111, rue Dauphine, entre St-Louis et Toulouse. — Sans limite.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

POUR CAUSE DE DÉPART

Magasin et Résidence en briques, à trois étages, parfaitement construits, No 58, rue St-Pierre.

Et la Bâtisse offrant un excellent emplacement pour affaires, encoignure Ste-Anne et Miro.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

[illegible] ÉTAT ANNUEL, 1870.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires [illegible]

[illegible]

JOHN MONTAMAT,
[illegible]

[illegible]